

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 Mars 2026 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Richard Martinez, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Edouard Betemps, Jean-Jacques Bertoni, Marie Perard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Laurine Carraud, Sandie Masson (excusées), Pierrarnaud Christin.

Procuration : Néant

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2026
- 2) Vote le montant des subventions de l'année 2026 attribué aux associations comme indiqué ci-après :

ADMR SERVICES SOINS CHABLAIS EST	700,00
DOCHEFIT	500,00
ASS DONNEURS SANG DE BERNEX	220,00
ASS PARENTS ELEVES ECOLE PRIVEE BERNEX	1 000,00
ASS PARENTS ELEVES ECOLE PRIVEE BERNEX SUBV.EXCEPTIONNELLE	715,00
LA BIBLIOTHEQUE DE BERNEX	350,00
CCAS BERNEX	4 575,00
CLUB DE LA BECCA	450,00
COMITE PARENTS ELEVES ECOLE PB BERNEX	2 000,00
COMITE PARENTS ELEVES ECOLE PB BERNEX SUBV.EXCEPTIONNELLE	3 900,00
ASSOCIATION LES CLARINES	1 130,00
MUSIQUE MUNICIPALE DE BERNEX	5 000,00
VTT PAYS DE GAVOT	500,00
MAJE LIVE PRODUCTION	20 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU HAUT GAVOT	670,00
SKI CLUB DE LA DENT D'OCHE	10 000,00
BERNEX ANIMATIONS	5 000,00
ECOLE DE MUSIQUE NEIGE ET SOLEIL	14 000,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE HAUTE-SAVOIE	310,00
UNC ALPES DE LA HAUTE-SAVOIE	370,00
LES QUATRE A	50,00
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	660,00
LES AMIS DU JUMELAGE BERNEX-SANNERVILLE	2 000,00
APEI VONGY	100,00
LES ARCHERS DU GAVOT	320,00
APEI AIDE SEJOUR VACANCES BLANC MAGALI	150,00
BERGERS ET BERGERES EN FOLIE	350,00
TOTAL	75.020,00

Arrivée de Madame Dorothée Tupin à 19h00.

- 3) Décide de vendre à Monsieur et Madame Laurent Zapata, demeurant à 74500 Bernex, 642 Route du Mont Bénand, environ 500 m² à prendre dans la partie Est de la parcelle appartenant à la commune cadastrée à la section A sous le numéro 477 (81a 90ca) lieudit la Cote

moyennant un prix de deux euros cinquante centimes (2,50 €) le m² soit pour un montant total estimatif de mille deux cent cinquante euros (1.250,00 €). Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener cette affaire à son terme et notamment signer toutes les pièces nécessaires à sa conclusion.

- 4) Décide de ne pas vendre à Madame Frédérique Ory, demeurant à 74500 Bernex, 81 Impasse du Beule, les parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 2136 (1a 53ca) et 1992 (0a 75ca) lieudit le Beule appartenant à la commune puisqu'elles jouxtent le parking nécessaire au bon fonctionnement de la station de sports d'hiver et constituent une réserve pour l'agrandissement de ce dernier en cas de besoin à l'avenir. Il précise que ces parcelles sont également utilisées comme aire de stockage de la neige lors du déneigement du parking,
- 5) Adopte la proposition du Maire et modifie comme suit le tableau des emplois au 1^{er} avril 2026:

Service technique					
Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire générale de mairie	Attaché principal	A	0	1	TC
Secrétaire générale de mairie	Attaché	A	1	0	TC

Il autorise le Maire à signer tout acte y afférent. Il ajoute que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

- 6) Décide d'organiser le Grand Prix du Gavot, qui consiste en un slalom géant, le 29 Mars 2026 et fixe le droit d'inscription à cinq euros (5,00 €) par participant.
- 7) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
- . parcelles cadastrées section D sous les n° 3034 et 3038 – Route du Télésiège
 - . parcelles cadastrées section D sous les n° 3036 et 3047 – Route du Télésiège
 - . parcelle cadastrée section A sous le n° 4933 lieudit Trossy
 - . parcelles cadastrées section A sous les n° 4813 et 4821 lieudit La Cote
 - . parcelle cadastrée section A sous le n° 4953 – Chemin du Sindaz
 - . parcelle cadastrée section A sous le n° 4780 lieudit Le Creux

Le Maire

Le secrétaire

Pierre André Jacquier

Jean-Yves Guegan

